

Groupe

Pierre & Vacances
CenterParcs

- **COMMUNIQUE DE PRESSE** -

**Signature avec les pouvoirs publics de l'accord
de développement de Villages Nature
par Pierre & Vacances-Center Parcs et Euro Disney**

Euro Disney S.C.A. a annoncé la signature mardi 14 septembre 2010 d'un Avenant à la Convention du 24 mars 1987 avec l'Etat, la Région Ile-de-France, le Département de Seine-et-Marne, l'Etablissement Public d'Aménagement de Marne-la-Vallée portant sur la création et l'exploitation du projet Euro Disneyland en France.

Le chapitre VIII fixe les modalités de développement du projet Les Villages Nature de Val d'Europe (« Villages Nature »). Pierre & Vacances-Center Parcs et Euro Disney ont consigné ce chapitre par une société commune détenue à 50/50.

Villages Nature est un projet de nouvelle destination touristique d'envergure européenne fondée sur la quête d'harmonie entre l'Homme et la Nature et conçue sur un modèle de développement durable inédit en matière de tourisme. Porté en étroite complémentarité par Euro Disney et Pierre & Vacances-Center Parcs, il constituera une nouvelle composante importante de la croissance du tourisme en France.

Le périmètre foncier de Villages Nature de Val d'Europe, d'une superficie pouvant aller à terme jusqu'à environ 500 ha, est situé au sud de l'autoroute A4 et s'étendra sur les communes de Villeneuve-le-Comte et Bailly-Romainvilliers.

La réalisation des Villages Nature se fera par phases successives, dont la première est projetée pour une ouverture en 2015.

Ce projet représente un investissement de 1,8 milliards d'euros, dont le financement, en application du business modèle de Pierre & Vacances-Center Parcs, sera porté par des investisseurs particuliers et/ou institutionnels.

